

Montréal, le 10 mars 2022

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Adina Georgescu  
MILLER THOMSON, sncrl  
1000, rue De La Gauchetière Ouest  
Bureau 3700, Montréal (Québec)  
H3B 4W5

M<sup>es</sup> Patrick Ouellet, Eric Bédard et  
Marie-Pier Cloutier  
Woods s.e.n.c.r.l.  
2000, av. McGill College, bureau 1700  
Montréal (Québec) H3A 3H3

**Objet : Demande conjointe relative à la fixation de taux de rendement et de structure de capital**  
**Dossier de la Régie : R-4156-2021, Phase 2**

---

Maîtres,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu votre lettre du 10 mars 2022 par laquelle vous requérez un délai supplémentaire pour permettre aux Demanderesses de répondre aux demandes de renseignements de la Régie et des intervenants dans le dossier mentionné en titre et pour le dépôt de la preuve des intervenants.

Compte-tenu des motifs invoqués, la Régie accorde aux Demanderesses le délai demandé et attendra donc les réponses à ces DDR **au plus tard le 23 mars 2022 à 12h**. La Régie reporte également la date de dépôt de la preuve des intervenants **jusqu'au 8 avril 2022, à 12h**. Les autres dates prévues au calendrier demeurent inchangées.

Veuillez agréer, Maîtres, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Natalia Lis**

*Natalia Lis pour*  
Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nl